

Modification simplifiée du PLUIH

Concertation Urbanisme

La Communauté de communes de la Ténarèze a engagé une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Le dossier présentant le projet de modification simplifiée n°1 et un registre de concertation seront mis à la disposition du public du 02/05/2023 au 02/06/2023 inclus au siège de la Communauté de communes de la Ténarèze aux jours et heures habituels d'ouverture de cette collectivité, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h et dans les mairies de Beaucaire – Beaumont – Bérault – Blaziert – Cassaigne - Castelnau sur l'Auvignon – Caussens - Cazeneuve – Condom – Fourcès – Gazaupouy - Lagardère – Lagraulet du Gers – Larressingle - Larroque Saint Sernin - Larroque sur l'Osse – Lauraët – Ligardes – Maignaut-Tauzia – Mansencôme – Montréal du Gers –Mouchan – Roquepine - Saint Orens Pouy Petit - Saint Puy - Valence sur Baise aux jours et heures habituels d'ouverture de ces mairies.

Un registre papier sera mis à disposition du public au siège de la Communauté de communes et dans chaque mairie permettant au public de formuler des observations.

Vous pouvez également adresser par courriel vos observations à l'adresse électronique suivante : urbanisme@cc-tenareze.fr du 02/05/2023 à 8h30 au 02/06/2023 à 17 heures.

Plus d'infos sur notre site internet : [PLUI - Communauté de Communes de la Ténarèze \(cc-tenareze.fr\)](http://PLUI - Communauté de Communes de la Ténarèze (cc-tenareze.fr))

Pôle urbanisme et habitat de la Communauté de communes de la Ténarèze : 05 62 28 73 53